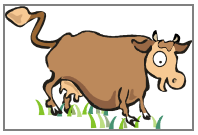

Contrat AMAP Vert de Terre

Panier produits laitiers

mai 2017 à octobre 2017

Le/ la consom'acteur/ trice	Le/ la producteur/trice	Le/la Référent(e)
	Gaec des Rapilles	Mireille Philibert
Nom :	97 chemin de Rivet 38 360 Engins	457 chemin de Payonère 38250 Villard de Lans
Prénom:		
Adresse:	Alain Francoz Philippe Moinier	
Tél :	Tel 04 76 94 45 02	tél : 04 56 45 62 48 06 44 02 42 90
Mél :	desrapilles.gaec@terre-net.fr	mireille.phili@gmail.com

- Le présent contrat est passé entre les soussignés, le consom'acteur et le producteur.
- Les conditions générales de l'AMAP Vert de Terre et la Charte des AMAP (dans leurs versions à la date de signature) règlent les détails du présent contrat.
- Les chèques sont à rédiger à l'ordre des producteurs/trices. Le producteur s'engage à retirer les chèques aux dates suivantes : 1er chèque : 15/05 , 2ème chèque : 15/07, 3ème chèque : 15/09,

Type de panier à titre indicatif pour la saison 2017

Panier 1 16 euros	Panier 2 11 euros	Panier 3 10 euros
- 3 sortes de fromage minimum ou fromages + faisselles ou yaourts ….....	2 sortes de fromages minimum ou mixte ….....	6 faisselles 6 yaourts + crème 25 cl ….....

Entourez ce que vous aimeriez avoir et ajoutez des précisions sur la ligne en pointillés (ex: seulement bleu ou 4 yaourts seulement ou etc...).

Rajoutez 1,10 € par litre de lait désiréet prévoyez le double de bouteilles en verre à votre nom

Merci d'écrire dans les cases le **montant total** de vos paniers-litres de lait

NOVEMBRE					DECEMBRE					JANVIER				
V3	V10	V17	V24		V1	V8	V15	V22	V29	V5	V12	V19	V26	
									Pas de livraison					
FEVRIER					MARS					AVRIL				
V2	V9	V16	V23		V2	V9	V16	V23	V30	V6	V13	V20	V27	

Montant total de la commande : …….. €

Les signataires attestent avoir pris connaissance des Conditions Générales de l'AMAP Vert de Terre et de la Charte des AMAP et en acceptent les conditions.

Réalisé en 2 exemplaires à …….. le …….

Le consom'acteur Le producteur